

Réunion du 9 janvier 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2017/016 - 34020 - Aide au fonctionnement des aires d'accueil
SDAGV - Proposition d'attribution de l'aide au fonctionnement
des aires d'accueil des gens du voyage pour 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux maîtres d'ouvrage ou gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage les subventions suivantes :

- à la Commune de Barr, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr ;

- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hœnheim-La Wantzenau ;

- à la Communauté de Communes de Bischwiller et environs, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bischwiller ;

- à la Communauté de Communes de la Région de Brumath, une subvention prévisionnelle maximum de 46 101,60 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Brumath ;

- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 18 440,64 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Eckbolsheim ;

- à la Commune d'Erstein, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein ;

- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 28 429,32 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Geispolsheim ;

- à la Commune de Haguenau, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Haguenau ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 20 745,72 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Illkirch-Graffenstaden ;
- à la Commune de Molsheim, une subvention prévisionnelle maximum de 23 050,80 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Molsheim ;
- à la Commune de Mutzig, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig ;
- à la Commune d'Obernai, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ostwald-Lingolsheim ;
- à la Communauté de Communes de la Région de Saverne, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Schiltigheim ;
- à la Communauté de Communes de Sélestat, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 29 966,04 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Strasbourg-Rue de Dunkerque ;
- à l'Eurométropole, une subvention prévisionnelle maximum de 25 355,88 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vendenheim ;
- à la Commune de Wasselonne, une subvention prévisionnelle maximum de 11 525,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne.

Ces subventions seront versées pour moitié en 2017 après signature de la convention d'aide au fonctionnement. Le solde sera versé en 2018 après établissement d'un bilan, sur la base d'un prorata en fonction du coût effectif ressortant de ce bilan et de l'occupation effective des places.

Non participation au vote : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Jean-Louis HOERLE

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170109-lmc1106995-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/01/17